

Bulletin d'histoire politique

Réponse d'Alexandre Turgeon

Alexandre Turgeon



Volume 22, numéro 2, hiver 2014

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1021999ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1021999ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)

1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Turgeon, A. (2014). Réponse d'Alexandre Turgeon. *Bulletin d'histoire politique*, 22(2), 276–279. <https://doi.org/10.7202/1021999ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2014

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Réponse d'Alexandre Turgeon

ALEXANDRE TURGEON
Université Laval
Département des sciences historiques

Comme on pouvait s'y attendre, l'ouvrage *Les Nouveaux Visages du nationalisme conservateur au Québec* de Jean-Marc Piotte et Jean-Pierre Couture a suscité la polémique dans les milieux universitaires québécois. Et les auteurs sont aux aguets! Après avoir répliqué au texte du CIRCEM, c'est sans surprise qu'ils ont répliqué à ma note de lecture, et je ne m'étonnerai pas de les voir continuer de la sorte. Comme le *Bulletin d'histoire politique* m'a invité à leur répondre, je me prête de bonne grâce à cet exercice.

Avant toute chose, il me semble approprié de rappeler aux auteurs qu'il ne s'agit pas d'une recension de leur ouvrage à proprement parler. Si tel avait été le cas, ils auraient eu raison de me reprocher de ne pas rendre compte de leurs thèses, de leurs arguments ou encore de la structure de leur livre¹. Il s'agit en fait d'une note de lecture: c'est-à-dire que je propose une certaine lecture de leur ouvrage en m'arrêtant à un aspect-clé, la Révolution tranquille, comme je l'ai montré dans mon texte. C'est ce que j'ai fait, c'est ce que j'ai annoncé... et on me l'a curieusement reproché. Cette remarque faite, que dire de la réplique de Piotte et Couture?

Peu de choses, en fait. Je retiens toutefois un élément. Les auteurs veulent débattre. La chose est importante. Le livre paraît après tout dans la Collection «Débats» chez Québec Amérique et le directeur de la collection, Alain-G. Gagnon, a d'ailleurs reconnu sur *Médium large* avoir «hésité» avant d'approuver le projet de Piotte et Couture. Le fait qu'«il avait été convenu, avec certains auteurs qui sont critiqués dans l'ouvrage, de donner une réplique» qui serait publiée dans la collection l'a convaincu de donner son aval au projet. Aussi, dans leur réplique au CIRCEM, Piotte et Couture invitent-ils les néoconservateurs à défendre leurs idées, une invitation renouvelée dans la réplique publiée dans le *Bulletin d'histoire politique*. Devant une telle invitation, on s'en doute, bien mal venus seraient

ceux qui oseraient ne pas y répondre... Mais avant de prétendre débattre, encore faut-il voir comment Pottie et Couture s'adressent à leurs interlocuteurs.

Voyons tout d'abord comment ils font parler les néoconservateurs. Dans ma note de lecture, j'ai fait ressortir comment Pottie et Couture insistent sur l'idée de la « condamnation » de la Révolution tranquille. Visiblement, les auteurs n'ont guère apprécié, prétendant même que je me suis amusé « par endroits à dénombrer l'usage de certains mots », ce que je n'ai pas fait du reste. Quel est l'intérêt de s'arrêter ainsi aux mots employés par les auteurs ? À la manière de Carlo Ginzburg dans son texte sur le paradigme indiciaire, je considère que la personnalité d'un auteur se dissimule dans les détails qui semblent à première vue insignifiants². Dans le cas présent, la répétition de ce mot nous en apprend beaucoup sur Pottie et Couture.

Je reprends ce passage de ma note de lecture sur la Révolution tranquille. Je souligne. Joseph Yvon Thériault « se contente de la *condamner* » (p. 27) ; Jacques Beauchemin fait partie d'un courant de la nouvelle sensibilité historique « dont un des chefs de file est Éric Bédard, [qui] *condamne* plusieurs traits fondamentaux de la Révolution tranquille » (p. 47) ; la première section du chapitre consacré à Bédard s'intitule d'ailleurs « La *condamnation* de la Révolution tranquille » (p. 65) ; Marc Chevrier « *condamne* les individualistes contemporains qui se créent une identité, en se coupant des communautés créées par l'histoire et dans lesquelles ils ont vécu », depuis la Révolution tranquille (p. 99) ; Gilles Labelle se livre à une « *condamnation* straussienne de l'historicisme (faire l'histoire ou l'étude d'un phénomène ne permet pas d'établir qu'il est juste et bon) » (p. 104) ; enfin, « à l'instar des autres néoconservateurs québécois », Stéphane Kelly « formule aussi une *condamnation* sans appel de la Révolution tranquille » (p. 129).

Utiliser avec autant d'insistance le vocable de la « condamnation » et ses dérivés pour l'attribuer systématiquement à chacun des auteurs, et en particulier à Bédard, est loin d'être anodin. Après tout, ce n'est pas un mot comme un autre, et il ne s'agit pas d'un objet, la Révolution tranquille, quelconque. Dans le Québec actuel, c'est presque un sacrilège que de critiquer la Révolution tranquille, qui plus est, de la condamner, un crime dont se seraient rendus coupables chacun des néoconservateurs selon les auteurs. Dans leur réplique, les auteurs avaient d'ailleurs l'occasion de justifier cette insistance, de démontrer que l'utilisation de ce terme était non seulement appropriée, mais pertinente ; ils ne l'ont pas fait.

Voyons maintenant comment ils s'adressent à moi. Selon eux, je « *condamn[e]* » comme je « *louang[e]* »³, je « *demeur[e]* muet » et j'« ignore », tantôt j'« *esquive* [...] la thèse de l'ouvrage [en] introdui[sant] une série de non-sens », tantôt j'y vais d'« *élucubrations* » quand je ne « minimise pas

sans discernement», à moins que je n'y aille d'une «idée farfelue» ou que je ne «vole au secours de [m]on collègue Éric Bédard», moi qui dans tout cela a fait une «recension byzantine» de leur ouvrage. Est-ce ainsi que l'on s'adresse à un interlocuteur lorsque l'on veut débattre avec lui de bonne foi?

Enfin, voyons comment ils me répondent. Au-delà du propos même du livre, je me suis prononcé sur un enjeu qui m'est familier. Dans leur ouvrage, les auteurs soutenaient : «Avec la Révolution tranquille, les Québécois ont accédé à une liberté de pensée, d'expression et de communication jusque-là proscrite» (p. 29)⁴. Ce à quoi je répliquai : «Est-il besoin non seulement de dire, mais encore de démontrer en quoi cet énoncé ne tient tout simplement pas la route?»⁵ Et en note, je rajoutai ce qui suit : «Si avant 1960, comme les auteurs le soutiennent tant, c'était effectivement la Grande Noirceur, que la liberté de pensée était jusque-là «proscrite», comment expliquer la publication du manifeste du *Refus global*, les prestations de Gratien Gélinas et de ses *Fridolinades* ou les caricatures incendiaires de Robert La Palme dans les journaux *Le Canada* et *Le Devoir*, pour ne donner que ces exemples?»

Je connais bien le cas du caricaturiste Robert La Palme. Je lui consacre ma thèse doctorale, et les résultats de mes recherches ont paru dans des articles scientifiques ces dernières années. Alors que Piote et Couture soutiennent que la liberté de pensée, d'expression et de communication était «proscrite» avant 1960, le mot est fort!, cela n'a pas empêché La Palme de publier des centaines de caricatures assassines envers ce qu'on a appelé le «régime» Duplessis. Je reste d'ailleurs fasciné de voir à quel point ses caricatures, qui ont servi à construire la légende noire du duplessisme, sont utilisées comme sources historiques afin d'attester de cette même légende, alors que l'existence de ces sources contrecarre cette interprétation. Est-ce à dire que tout était rose dans le Québec d'avant la Révolution tranquille? Non, je n'ai jamais dit cela. Je considère que la réalité est bien plus complexe que cela, et qu'on ne peut avancer, dans le cas de la liberté d'expression, qu'elle était «proscrite». Je le répète : le mot est trop fort.

Comment Piote et Couture font-ils état de ma pensée sur cette question? Ils prétendent ne pouvoir «suivre les élucubrations de [leur] lecteur quant à la «liberté d'expression» que l'on devrait spontanément associer à la seule parution du *Refus global* ou des *Fridolinades*...», alors que je n'ai donné que ces exemples, plus La Palme, en note. Pis encore, je «minimise sans discernement les risques professionnels et personnels qu'ont encourus bien des pionniers de notre liberté de pensée et d'expression». Qu'ai-je fait, à vrai dire, sinon que de réfuter leur interprétation? Mais cela, ils n'en ont cure. Ils se sont contentés d'expédier ma pensée sur cette question, de tronquer ce que j'ai dit ou de me faire dire ce que je n'ai pas dit. Il semble

que ce soit ainsi que Jean-Marc Piotte et Jean-Pierre Couture aiment débattre. C'en est à se demander qui pourrait être bien intéressé à débattre avec eux, dans ces conditions. Sur ce point, je laisse les lecteurs en juger.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. À propos de la structure du livre, elle me semble inadéquate. À mon sens, le projet de Piotte et Couture aurait été mieux servi si la conclusion avait plutôt débuté l'ouvrage, ce qui aurait alors donné un tout autre livre. Je prends à témoin l'extrait suivant, lequel m'a tout particulièrement laissé sur mon appétit: «les néoconservateurs déploient une série de stratégies qui recouvrent au gré des contextes et des essayistes: 1) un populisme tactique; 2) un court-circuit de l'évaluation scientifique de leurs analyses; ou encore 3) une posture de «maître de sens» de la nation». (p. 147). Si les auteurs avaient par la suite fait la démonstration de ces stratégies employées par le réseau néoconservateur, en y allant d'études empiriques fouillées, détaillées, au lieu d'expédier sommairement la pensée de six de ces figures... J'ai la conviction que nous aurions eu affaire à un livre marquant. Ce ne fut pas le cas, et j'ai bien peur que l'occasion soit manquée.
2. Voir Carlo Ginzburg, *Mythes, emblèmes, traces: morphologie et histoire*, Lagrasse, Verdier, 2010, p. 218-294.
3. Je constate que ces deux termes continuent de leur être chers, comme je l'avais fait remarquer dans mon texte.
4. À ce propos, il n'est pas nécessaire d'utiliser à profusion le terme «Grande noirceur», dut-il être entouré de guillemets, pour être imprégné de son imaginaire. Piotte et Couture en font la démonstration éclatante.
5. Il semble que oui, en fait. Ce sera toutefois pour un autre texte.